

**DELEGATION AU MAIRE**

**(Délibération du Conseil Municipal du 23 juin 2014)**

*Secrétariat Général  
SC/CL*

**Arrêtés du 21 décembre 2015**

N° 108 - Arrêté portant approbation d'un nouveau contrat d'utilisation auprès de la Poste et du contrat de location –entretien d'une machine à affranchir pour une machine à affranchir installée au service « courrier » de la Ville de Tulle souscrit avec Pitney Bowes pour un montant de 1 250 € HT soit 1 500 € TTC.

N° 109- Arrêté portant approbation du renouvellement du contrat de maintenance du logiciel SATIS souscrit avec la SARL CONSONANCE Web pour du matériel installé au Centre Culturel et Sportif pour un montant annuel de 480 € HT soit 576 € TTC.

N° 110- Arrêté portant approbation du contrat d'assistance et d'hébergement n°11.003 souscrit avec la société INFO-TP SARL pour l'utilisation du logiciel Géo-cim.net installé au cimetière du Puy Saint Clair moyennant une redevance annuelle pour l'assistance de 281 € HT soit 337,20 € TTC et pour l'hébergement 50 € HT soit 708 € TTC.

N° 111- Arrêté portant approbation du contrat souscrit avec LA POSTE pour la distribution du bulletin municipal et décidant le règlement de la dépense correspondante d'un montant de 619,20 € HT soit 743,04 € TTC.

N° 112- Arrêté décidant l'encaissement d'un chèque de 1 199 € présenté par GROUPAMA d'OC correspondant au versement du solde suite au sinistre survenu le 24 janvier 2015, Pont des Carmes à Tulle

N° 113- Arrêté décidant l'encaissement d'un chèque de 509,76 € présenté par GROUPAMA d'OC correspondant au remboursement du sinistre, déduction faite de la vétusté, survenu le 13 août 2015 sur une borne d'approvisionnement en carburant de la Ville

N°114- Arrêté décidant l'encaissement d'un chèque de 1 933 € présenté par SMACL Assurances correspondant au remboursement de notes d'honoraires suite à l'intervention de Me Audrey PRADIER dans le cadre de l'affaire relative à l'agression de trois agents communaux lors d'une manifestation sportive

N° 115 - Arrêté décidant l'encaissement d'un chèque de 262.26 € présenté par GAN Assurances par l'intermédiaire de GROUPAMA d'OC correspondant au versement de l'indemnité suite au sinistre survenu le 22 octobre 2015, Avenue Pierre et Marie Curie à Tulle

N°116- Arrêté portant annulation de la création d'une régie de recettes pour les opérations « Ticket Sport / Evasion Jeunes »

Le Maire - Adjoint,

Dominique GRADOR